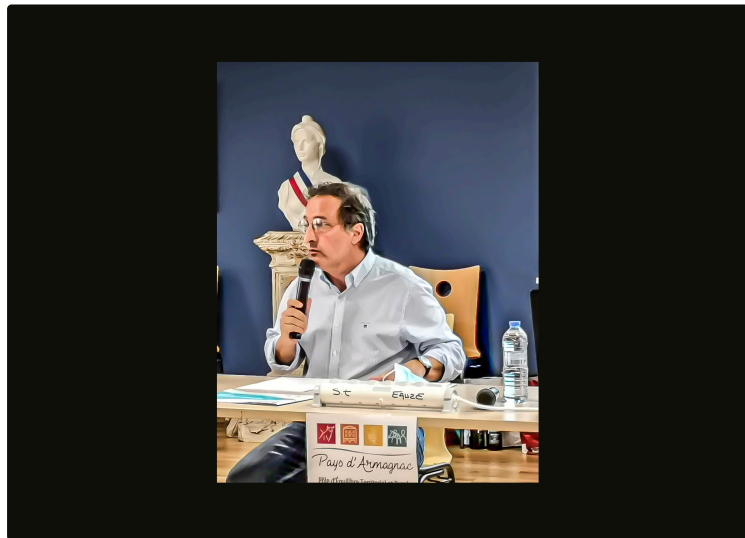


Michel Gabas, nouveau président du Pays d'Armagnac

Le bureau renouvelé à 80 %



Michel Gabas, nouveau président du Pays d'Armagnac

Le coup de tonnerre qu'a représenté l'élection de Vincent Gouanelle, conseiller départemental, à la présidence de la Communauté de communes du Bas-Armagnac (CCBA) contre Élisabeth Dupuy-Mitterrand, présidente sortante a son prolongement au Pays d'Armagnac (1) le 16 septembre 2020.

Michel Gabas, maire d'Éauze et conseiller départemental, est élu président du Comité syndical du Pays d'Armagnac. Il succède ainsi à Élisabeth Dupuy-Mitterrand.

4 vice-présidents

Michel Gabas propose – et obtient - de s'entourer de 4 vice-présidents représentant les communautés de communes du territoire du Pays d'Armagnac. Sont élus :

- 1er vice-président : Christian Touhé-Rumeau (Communauté de communes de la Ténarèze et maire de Mouchan),
- 2e vice-président : Philippe Beyries (Communauté de communes du Grand-Armagnac et maire de Castelnaud-d'Auzan-Labarrère),
- 3e vice-président : Vincent Gouanelle (Communauté de communes du Bas-Armagnac et maire de Bourrouillan),
- 4e vice-présidente : Barbara Neto (Communauté de communes d'Artagnan-en-Fezensac et maire de Vic-Fezensac).

13 membres du bureau

Le Comité syndical décide de constituer un bureau de 13 membres qui viennent renforcer le président et les vice-présidents :

- Véronique Thieux-Louit (CC d'Artagnan en Fezensac, maire de Lupiac),
- Bernard Hamel (CC du Bas-Armagnac, vice-président de ladite CC et conseiller municipal de Nogaro),
- Marie-Claude Mauras (CC du Grand-Armagnac et maire de Panjas),
- Nicolas Meliet (CC de la Ténarèze et maire de Lagraulet-du-Gers),
- Isabelle Caillavet (CC d'Artagnan-en-Fezensac et maire de Rozès),
- Jean Duclavé (CC du Bas-Armagnac et maire de Magnan),
- Maurice Boison (CC de la Ténarèze et maire de Castelnaud-sur-l'Auvignon),
- Martine Laborde (CC de la Ténarèze et maire de Cazeneuve).

- **Déclaration de Michel Gabas**

Michel Gabas dit son attachement à la structure de développement local qu'est le PETR Pays d'Armagnac, qui accompagne les collectivités dans ce développement. Et il affirme sa volonté de rassembler et fédérer les 102 communes et les 4 communautés de communes autour de projets structurants.

Le Comité syndical doit se réunir dans un mois pour définir les commissions thématiques et les différentes « instances collaboratives de travail » dont l'objet sera de déterminer et de mettre en œuvre le projet du territoire du Pays d'Armagnac.

Des chiffres pour le Pays d'Armagnac

Le Pays comprend 4 communautés de communes, 102 communes dont 7 bourgs centres, 44 861 habitants et 21 élus au Comité syndical.

(1) Le nouveau nom des pays est : Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR).

La photo a été communiquée par Matthieu Dinguidard, référent com du Pays d'Armagnac.